

Le Pacte Territoire Santé, garant de qualité et d'accessibilité des soins

Le maintien d'une offre de soins de qualité est au cœur des problématiques de la santé dans la Meuse, alors que le département souffre d'une densité de praticiens inférieure à la moyenne régionale. Le Pacte Territoire Santé, à travers le contrat de « praticien territorial de médecine générale », les médecins correspondants du Samu ou encore les maisons et pôles de santé pluri-professionnels, apporte une réponse pour lutter contre le risque de désertification médicale des espaces ruraux et garantir à tous un égal accès aux soins. À l'heure où le vieillissement de la population se profile, l'offre médico-sociale doit également s'adapter, notamment en direction des personnes dépendantes.

Yann Kubiak, Agence régionale de santé de Lorraine

En décembre 2012, le Pacte Territoire Santé a été adopté avec pour objectif principal de lutter contre les déserts médicaux et les inégalités d'accès aux soins. Dans la Meuse, identifiée depuis longtemps comme déficitaire en offre de soins, cette situation est aggravée par de fortes disparités infraterritoriales d'accès aux soins, dans un département peu peuplé et majoritairement rural (31 habitants au km²).

En 2015, dans ce contexte d'une offre fragile et d'une demande inévitablement en hausse, les objectifs contenus dans le Pacte Territoire Santé et la mise en place de premières mesures sont de nature à répondre au défi du maintien d'une offre de soins de qualité et accessible à tous les Meusiens.

Un constat préoccupant

Dans la Meuse, 176 médecins généralistes libéraux sont en activité au 1^{er} janvier 2014. Des quatre départements lorrains, la Meuse est proportionnellement le moins bien doté avec une densité de 91,3 praticiens pour 100 000 habitants, contre 101,9 en moyenne régionale.

À cette faible densité, s'ajoute le vieillissement de cette profession, dont plus de la moitié sont âgés de 55 ans et plus, ce qui laisse présager des départs massifs en retraite d'ici 2025.

Enfin, les disparités géographiques sont marquées, avec des intercommunalités meusiennes où la densité médicale est très inférieure au niveau départemental. C'est le cas des communautés de communes de Meuse-Voie Sacrée, de Stenay, de la Haute-Saulx ou des Côtes de Meuse-Woëvre. De fait, l'offre médicale a tendance à se concentrer dans ou à proximité de Bar-le-Duc ou de Verdun.

Enrayer la désertification annoncée

Dans le Pacte Territoire Santé, plusieurs incitations, notamment financières, visent expressément à lutter contre ces déficits et à corriger ces déséquilibres. Il en va ainsi du contrat de praticien territorial de médecine générale (PTMG), dispositif qui s'adresse aux jeunes médecins généralistes, nouvellement installés ou en cours d'installation, et qui leur assure une sécurité financière en contrepartie d'une installation en zone jugée déficitaire. Fin 2014, douze contrats de PTMG étaient conclus en Lorraine, la moitié étant signée dans la Meuse. Cette incitation financière à l'installation s'inscrit dans le prolongement des contrats d'engagements de service public (CESP), proposés aux étudiants en médecine, sous forme de bourses, en contrepartie de l'engagement de pratiquer en zone déficitaire lors de l'installation.

D'autres mesures non financières tendent à renforcer l'attractivité de l'exercice libéral de la médecine générale. Ainsi, l'obligation de stages en médecine générale offre aux étudiants un autre regard sur une spécialité trop souvent méconnue et déconsidérée. En aval, un effort est fait pour répondre au désir des nouveaux praticiens, qui craignent souvent d'exercer seuls, en favorisant l'exercice collectif au sein des maisons de santé pluri-professionnelles. La Lorraine, région expérimentale dès 2004, compte actuellement 32 maisons et pôles de santé pluri-professionnels, dont 11 sont installés dans la Meuse. Ces structures permettent, outre le maintien de la présence médicale en zones fragiles, d'étendre pour certaines les plages horaires d'accès aux soins, et d'insérer les patients dans de véritables parcours de soins coordonnés.

Depuis 2011, la baisse continue des effectifs médicaux dans la Meuse semble

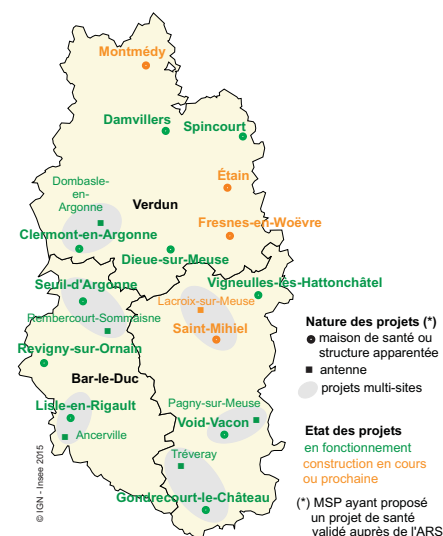
endiguée. Ainsi, en 2013, pour dix départs en retraite, douze médecins généralistes se sont installés soit un solde positif. La question du renouvellement reste posée, mais la dynamique de redressement est enclenchée.

Garantir un meilleur accès aux soins : vers des solutions innovantes

Le département de la Meuse dispose de deux services d'accueil des urgences (SAU), l'un à Verdun, l'autre à Bar-le-Duc. En 2013, les urgences meusiennes ont enregistré plus de 43 000 passages, dont près de 28 000 sur le seul site de Verdun. Malgré ces implantations, certaines communes aux alentours de Saint-Mihiel et dans le nord meusien sont à plus de 30 minutes par la route de ces services d'urgence.

1 Onze maisons et pôles de santé pluri-professionnels en fonctionnement

Maisons et pôles de santé pluri-professionnels



Source : ARS Lorraine (novembre 2014)

Pour pallier cette situation, le Pacte Territoire Santé s'engage dans la réduction des inégalités d'accès, en garantissant l'accès aux soins urgents en moins de 30 minutes en tout point du territoire en 2015. En l'état, et afin de réduire ces délais de prise en charge, une trentaine de médecins correspondants du Samu (MCS) ont été formés. En très grande majorité des généralistes libéraux, ils interviennent dans les zones éloignées de plus de 30 minutes d'un service d'urgence. Et l'ensemble d'entre eux a été équipé d'électrocardiogrammes, indispensables pour certaines prises en charge aiguës.

D'autres mesures visent à rendre lisible la chaîne locale de survie dans le cadre de la prise en charge des détresses vitales. Ainsi, des défibrillateurs externes automatiques ont été déployés sur l'ensemble du département, avec des formations à leur utilisation proposées à la population. Le succès de ces mesures repose sur une connaissance partagée de ces ressources.

Réduire les inégalités d'accès passe également par le développement de technologies innovantes. Les centres hospitaliers (CH) de la Meuse sont ainsi épaulés par l'unité neuro-vasculaire (UNV) du CHU de Nancy-Brabois dans le traitement des accidents vasculaires cérébraux (AVC). Ce dispositif permet un diagnostic rapide, indispensable pour réduire les séquelles d'un AVC. En 2015, la Meuse est dotée d'une UNV, sans que cela remette en cause la coopération établie avec le CHU.

Le développement de la télémédecine dans le champ libéral est certainement la solution la plus prometteuse pour pallier le manque patent de médecins spécialistes dans le département. Au 1^{er} janvier 2014, la Meuse ne compte en effet que 44,4 médecins spécialistes libéraux pour 100 000 habitants, contre 75,6 au niveau régional.

D'autres solutions existent, notamment l'appui des structures ambulatoires par des praticiens hospitaliers et salariés. Cela se traduit, entre autres, par la mise en place de consultations avancées au sein de certaines maisons de santé telles celles d'un gynéco-obstétricien et d'un chirurgien orthopédique du CH de Verdun. Ces coopérations ville-hôpital sont facilitées par la présence dans la Meuse des centres hospitaliers de Verdun et de Bar-le-Duc, qui emploient 268 médecins salariés et 42 libéraux fin 2013.

Enfin, dans un contexte de vieillissement de la population, le maintien de l'offre médicale n'a de sens que s'il s'accompagne d'une offre médico-sociale adaptée et bien dimensionnée. Si l'offre en établissement médico-social pour la prise en charge des personnes âgées est proche de la moyenne régionale avec 95 lits pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus, la prise en charge doit évoluer avec le vieillissement des personnes, selon leur niveau de dépendance, physique ou mentale.

2 Médecins généralistes libéraux en exercice dans la Meuse, au 1^{er} janvier 2014

EPCI	Nombre	Densité (pour 100 000 habitants)
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	34	94,2
CA du Grand Verdun	35	121,2
CC du Pays de Commercy	15	125,1
CC de la Saulx et du Perthois	6	60,0
CC du Sammiellois	8	90,3
CC du Pays d'Étain	5	62,7
CC du Pays de Montmédy	5	67,6
CC du Pays de Revigny	5	67,7
CC de Void	5	77,4
CC du Pays de Stenay	2	32,6
CC Côtes de Meuse-Woëvre	2	33,6
CC du Pays de Spincourt	4	69,9
CC du Val des Couleurs	4	78,5
CC du Canton de Fresnes-en-Woëvre	7	137,9
CC du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue	5	100,7
CC du Val d'Ornois	3	64,8
CC du Centre Argonne	6	134,3
CC de Triaucourt-Vaubecourt	3	68,9
CC du Val Dunois	2	48,5
CC Meuse-Voie Sacrée	1	26,0
CC de Montfaucon - Varennes-en-Argonne	2	66,3
CC de la Haute-Saulx	1	36,3
CC de la Région de Damvillers	2	74,8
CC Entre Aire et Meuse	3	134,0
Commune de Bouligny	1	37,1
Remplaçants	10	-
Ensemble	176	91,3

Source : répertoire RPPS au 01/01/2014 - Insee, recensement de la population 2012

3 Les établissements sanitaires dans la Meuse

Établissements	Commune	Statut	Hospitalisation complète		Hospitalisation partielle		
			Lits installés au 31/12/2013	Journées réalisées	Places	Nombre de séjours	Séances ou venues
Centre hospitalier	Bar-le-Duc	public	246	67 268	34	4 024	1 360
USLD du Centre hospitalier	Bar-le-Duc	public	30	10 453	-	-	-
Polyclinique du Parc	Bar-le-Duc	privé lucratif	75	17 376	10	4 769	-
Centre hospitalier Saint-Charles	Commercy	public	52	16 140	0	-	-
USLD du Centre hospitalier	Commercy	public	32	11 113	0	-	-
Centre hospitalier spécialisé (CHS)	Fains-Véel	public	189	53 419	79	-	17 800
USLD du CHS de Fains-Véel	Fains-Véel	public	30	10 875	-	-	-
Centre hospitalier Sainte-Anne	Saint-Mihiel	public	30	10 011	-	-	-
Centre hospitalier de Verdun	Verdun	public	492	140 830	96	4 985	21 941
USLD du Centre hospitalier	Verdun	public	48	15 360	-	-	-
Ensemble			873	257 748	175	4 985	39 741

USLD : Unité de soins longue durée

Source : SAE 2013